

Sommaire

Lexique		page 4
Définition et cadre réglementaire		page 4
Fonctionnement et objectif d'un PLPDMA		page 6
Qu'est-ce que le PLPDMA ?		page 6
Les déchets ciblés par le PLPDMA		page 7
Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas		page 7
Un territoire montagnard à la fois rural et touristique		page 8
Les habitants de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège		page 8
Un territoire fortement marqué par le tourisme		page 10
La composition des DMA		page 11
Composition de la poubelle des ordures ménagères (OM)		page 11
Évolution par flux des déchets en collecte sélective		page 12
Composition des déchets amenée en déchèteries		page 12
Influence du tourisme sur la production de déchet		page 13
Actions déjà mise en place sur le territoire		page 13
Le plan d'actions		page 14-15
Liste des objectifs et des actions liées		
OBJECTIF 1 Réduire de 15% les DMA (par rapport à 2019)	Promouvoir le « zéro déchet » Impulser une dynamique territoriale pour la réduction des déchets Trier et valoriser localement les déchets verts dans les cimetières	page 16 page 17 page 18
OBJECTIF 2 Réduire de 30% les DNDNI admis à l'ISDND de Manses (par rapport à 2019)	Faciliter le geste de tri des ménages	page 19
OBJECTIF 3 Réduire de 60% les biodéchets dans les OM (par rapport à 2019)	Déployer le compostage de proximité Déployer la collecte des biodéchets pour les professionnels Diminuer le gaspillage alimentaire	page 20 page 21 page 22
OBJECTIF 4 Réduire de 25% les déchets verts déposés en déchèteries (par rapport à 2019)	Réduire les apports de déchets verts en déchèterie par le déploiement de gestion de proximité	page 23
OBJECTIF 5 Réduire de 10% les encombrants en déchèterie (par rapport à 2019)	Accompagner les initiatives pour créer des espaces de réemploi Moderniser les déchèteries du territoire de la CCHA	page 24 page 25
OBJECTIF 6 Sensibiliser les touristes au tri et à la réduction des déchets	Mener des campagnes de sensibilisation lors des saisons touristiques Faciliter le geste de tri des touristes	page 26 page 27
OBJECTIF 7 Favoriser le tri et la réduction des déchets des professionnels	Relayer les actions mises en place à plus grande échelle et sensibiliser les acteurs du territoire Mettre en place une tarification spéciale pour les professionnels	page 28 page 29
OBJECTIF 8 Revaloriser les déchets du BTP	Sensibiliser les acteurs du BTP à la réduction et au réemploi de leurs déchets Impulser une dynamique de réduction et de recyclage des déchets issus des chantiers	page 30 page 31
Calendrier des objectifs et des actions liées		page 32-35

Définition et cadre réglementaire

Lexique

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques sur ces thématiques, dont la gestion des déchets.

CCES : Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du PLPDMA. Elle a un rôle de consultation et participe à la co-construction et au suivi du PLPDMA.

CCHA : Communauté de Communes de la Haute-Ariège.

CS : Collecte Sélective. Correspond au ramassage des déchets recyclables qui sont collectés séparément des ordures ménagères.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés. C'est l'ensemble des déchets produits par les ménages et les déchets produits par les professionnels qui génèrent des déchets équivalents (en termes de composition et de quantité) à ceux des ménages. Ce sont ces déchets qui sont visés par ce programme.

ISDI : Installation de stockage de déchets inertes

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés. L'ensemble des OMR et des déchets recyclés.

OMR : Ordures Ménagères Résiduels. L'ensemble des déchets mis dans la poubelle noire.

PAV : Point d'Apport Volontaire. Il s'agit de poubelles partagées permettant de rassembler en un même point les déchets amenés par plusieurs foyers. Cela permet réduire le coût de collecte des déchets et de regrouper les différents types de collecte pour les habitants.

PNPD : Plan National de Prévention des Déchets. C'est le document cadre national qui permet d'avoir une vision d'ensemble des politiques publiques en lien avec la prévention des déchets et les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par la Loi.

PRPGD : Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. C'est le document à l'échelle de la Région (Occitanie) qui définit les grandes orientations en matière de déchets, aussi bien ceux des ménages que ceux des professionnels, quels qu'ils soient, sur le territoire. Ces objectifs et actions sont définis par le PNPD. Le PLPDMA doit être en conformité avec les orientations de ce plan.

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. C'est la taxe payée par les ménages pour financer la collecte des déchets ménagers. Elle est calculée sur la même base que la taxe foncière.

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes. C'est la taxe payée par les entreprises pour financer la gestion de leurs déchets.

Plusieurs lois françaises encadrent la production et la gestion des déchets en France. Il est important de les connaître car elles influencent notre vie au quotidien.

Les Lois Grenelles I et II de 2009 et 2010 renforce la politique française en matière de gestion des déchets en promulguant les actions de prévention des déchets, en développant la valorisation des matières organiques et en réduisant la quantité de déchets non valorisés. Pour cela, elle fixe des objectifs concrets comme rendre obligatoire la dotation des collectivités gestionnaires de déchets d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 dite AGEC, est la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire : Elle veut sortir d'un mode de production linéaire pour aller vers une économie circulaire pour réduire la quantité de déchets produits, préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle s'articule autour de 5 axes majeurs :

- **Sortir du plastique jetable** (ex : Interdiction de vendre des couverts jetables et des coton-tige en plastique.)
- **Mieux informer les consommateurs** (ex : Déploiement progressif sur les produits du quotidien d'un logo unique pour indiquer le geste de tri à adopter pour ce produit.)
- **Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire** (Stopper l'impression systématique des tickets de caisses.)
- **Agir contre l'obsolescence programmée** (ex : bonus réparation, avec le Label QualiRépar : Labélise les réparateurs d'électroménagers attestant d'un savoir-faire de qualité. Il nous incite, sur la base d'une prise en charge partielle du coût de la réparation de l'objet, à prolonger la durée de vie de nos appareils électriques/électroniques et ainsi l'économie circulaire. (Tous les produits ne sont pas éligibles, la liste s'étoffe au fil des années). Indice de réparabilité : Depuis 2021, certains objets neufs (téléphone, téléviseur, aspirateur, tondeuse...) présentent une note indiquant sa faculté de réparation.)
- **Mieux produire** : Création de nouvelles filières pollueurs-payeurs (produits du tabac, les jouets, matériaux de construction du bâtiment...) pour que les producteurs, importateurs et distributeurs de ces nouveaux produits financent leur fin de vie.

2 lois ont été établies en 2015 :

La Loi de Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 fixe des objectifs de réduction des déchets comme réduire de 10% entre 2010 et 2020 les déchets ménagers et assimilés. Elle rend également obligatoire pour les collectivités de mettre en place certaines actions pour baisser le gaspillage alimentaire, acheter du papier recyclé...

La Loi NOTRe de 2015, demande aux Régions de conduire leur plan de prévention des déchets (PRPGD) qui regroupe toutes les catégories de déchets : non dangereux, dangereux, des ménages, du bâtiment et des travaux publics.

Economie linéaire :

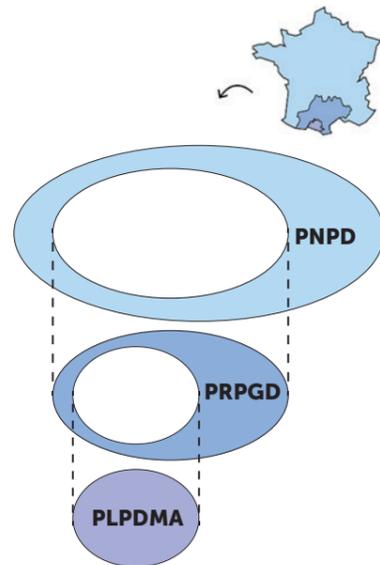
Conception → Extraction des ressources → Fabrication → Utilisation → Gestion du déchet



Fonctionnement et objectif d'un PLPDMA

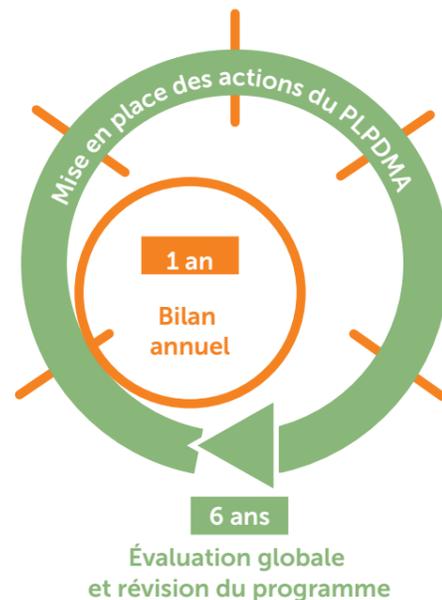
Qu'est-ce que le PLPDMA ?

Il fixe les objectifs de réductions des déchets de la collectivité compétente pour une durée de 6 ans en respectant ceux fixés à l'échelle nationale (PNPD) et régionale (PRPGD). Il définit les actions et moyens à mettre en place pour remplir ces objectifs.



La CCHA doit élaborer son PLPDMA en concertation avec la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES). Elle a un rôle de consultation et participe à la co-construction et au suivi du PLPDMA. Elle rassemble différents acteurs du territoire comme des Collectivités, des partenaires institutionnels, des acteurs du tourisme et de la société civile pour apporter un point de vue extérieurs et d'autres compétences lors de l'élaboration et des évaluations du PLPDMA.

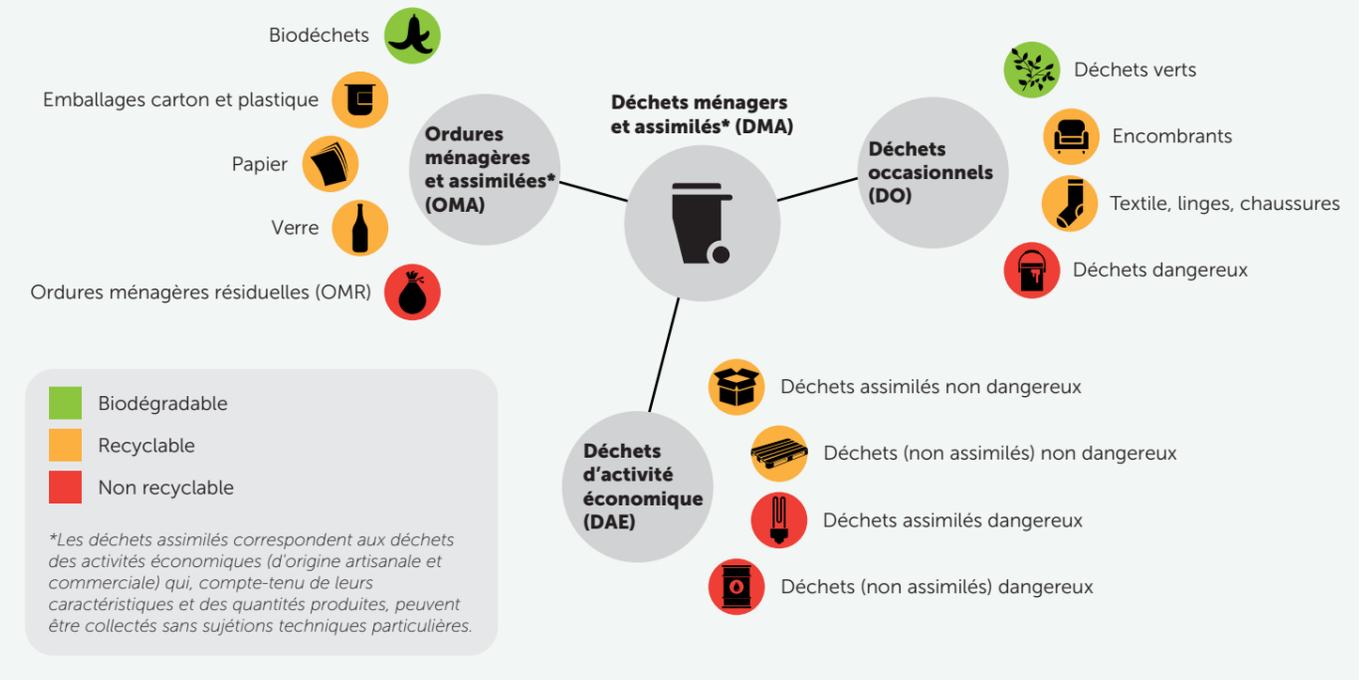
Suite à l'élaboration de ce PLPDMA, la collectivité s'engage à mettre en place les actions ciblées pendant toute la durée du programme (6 ans). Un bilan sera réalisé chaque année par la CCHA. Ce bilan annuel sera soumis à la CCES pour avis. La CCES est consultée au bout des 6 ans pour une évaluation de l'impact des actions mises en œuvre. En 2029, un nouveau PLPDMA sera rédigé avec de nouveaux objectifs, déterminés suite à l'évaluation des actions déjà réalisées.



Les déchets ciblés par le PLPDMA

La CCHA est chargée de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits sur son territoire. Le PLPDMA permet de fixer les objectifs de réduction de ces DMA.

Les déchets concernés, collectés par la CCHA et traité par le SPECTOM du Plantaurel



Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas

Le PLPDMA vise à réduire la production de déchets en vue d'atteindre les objectifs fixés nationalement et ainsi réduire l'impact négatif des déchets sur l'environnement et leur coût de gestion.

Dans la hiérarchie de traitement des déchets, la prévention est l'action indispensable pour limiter la production de déchet. Elle est nécessaire avant le geste de tri.

En effet, les déchets recyclables nécessitent une consommation d'énergie importante et des coûts de traitement élevés.

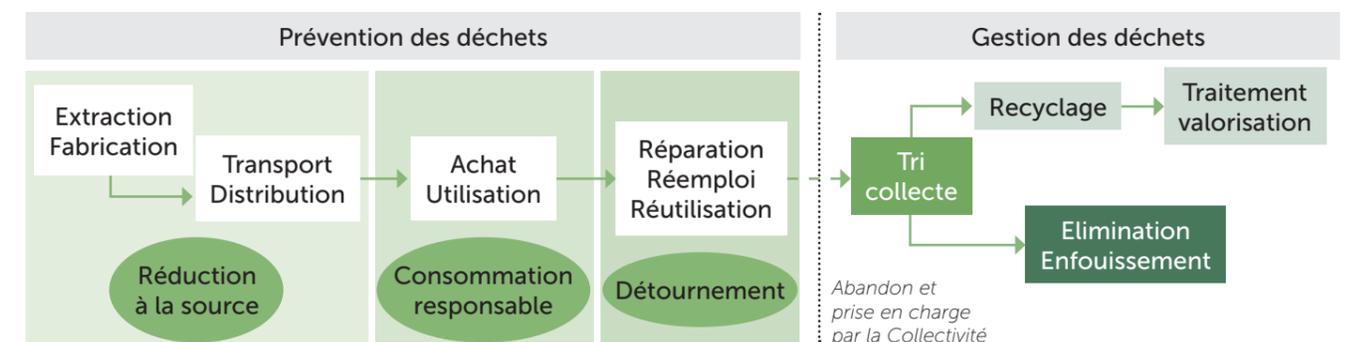
Les actions de **préventions** permettent de réduire la quantité de déchets produits par les ménages.

La **réduction à la source** est également un levier pour limiter la production de déchets. Cela consiste à faire évoluer nos modes de consommation.

La **réutilisation** permet de donner une seconde vie à vos objets et de prolonger leur durée de vie.

Le **recyclage** permet de valoriser certains déchets grâce aux filières de tri et limite l'impact environnemental dû au traitement de ces déchets.

Le **traitement** des déchets revient à la mise en décharge de ces déchets. Selon les territoires, les déchets sont incinérés ou enfouis. En Haute Ariège, les ordures ménagères sont enfouis à Berbiac.

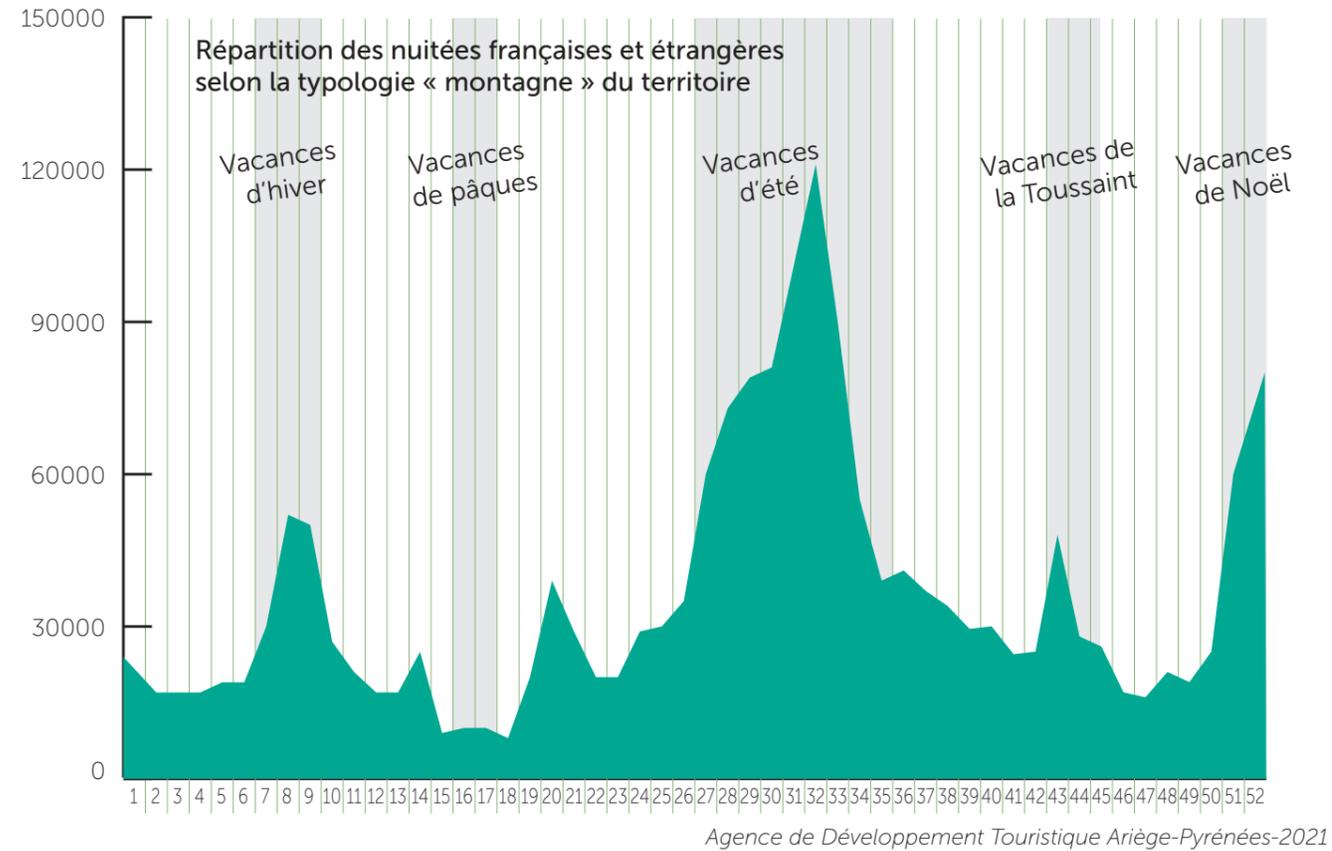


Un territoire fortement marqué par le tourisme

La Communauté de Communes de la Haute-Ariège est classé comme étant la 11^{ème} collectivité très touristique de montagne (ADEME-2021).

L'influence touristique est saisonnière avec des pics de fréquentations en été et en hiver (périodes de vacances scolaires).

- 6 stations de ski (alpin et nordique).
- Plus de 45 000 lits touristiques sur le territoire.
- Des réserves naturelles préservées et de nombreuses activités de montagne.



La fréquentation touristique en 2021 est soumise à d'importante fluctuation en été et en hiver, en lien avec des activités loisirs et sportives en montagnes.

La Haute-Ariège est un territoire attractif et fortement marqué par une fluctuation touristique saisonnière. En effet, avec une fréquentation d'environ 1,2 millions de touristes/an et une production de 3 200 tonnes/an de déchets, on constate une augmentation de la production d'ordures ménagères de 6 tonnes/jour en moyenne pendant les saisons touristiques d'hiver et d'été.

La CCHA, compétente dans la collecte des déchets sur son territoire, doit adapter le service de ramassage des déchets en fonction des périodes de forte affluence touristique.

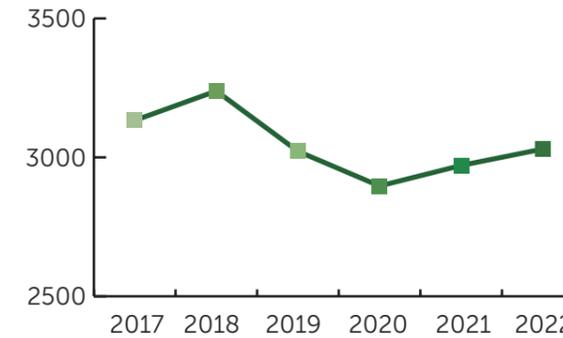
À retenir

- Une population vieillissante
- Très faible densité de population
- Beaucoup de maison individuelle avec jardin
- Forte fréquentation touristique saisonnière

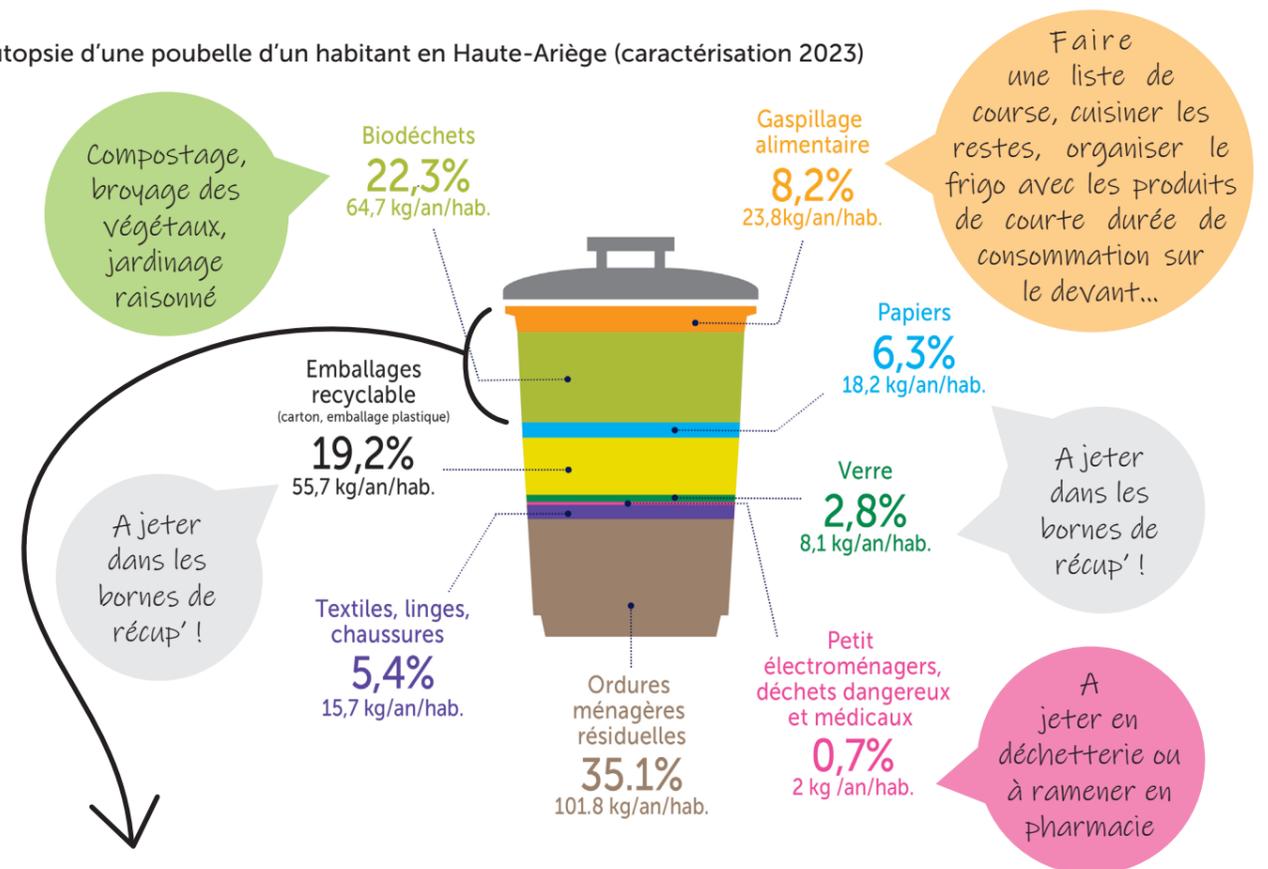
La composition des DMA

Composition de la poubelle des ordures ménagères (OM)

Évolution annuelle du tonnage des ordures ménagères collecté sur le secteur collecte de la CCHA (vallée d'Ax et Donezan).

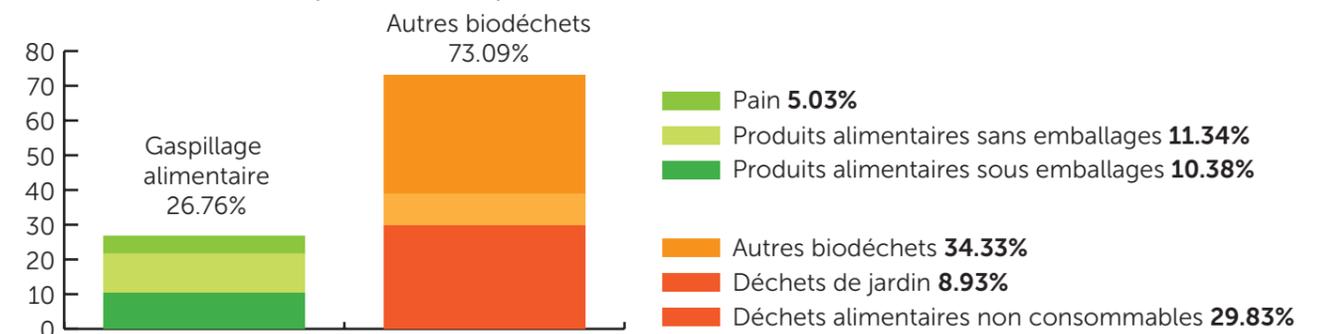


Autopsie d'une poubelle d'un habitant en Haute-Ariège (caractérisation 2023)



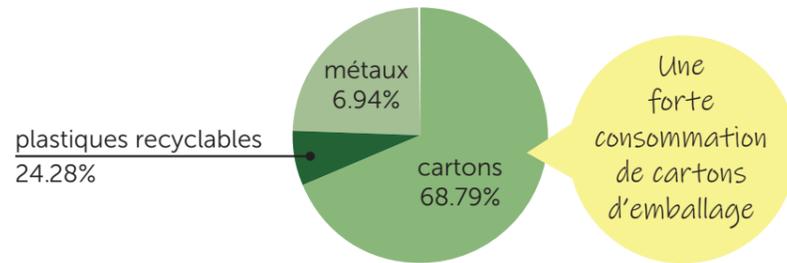
Données 2022 calculées pour une population référente en Haute Ariège de 11 185 hab.

Focus sur les biodéchets présent dans la poubelle noire



Évolution par flux des déchets en collecte sélective

Proportion des emballages en collecte sélective en 2022



Taux de captage en 2023 :

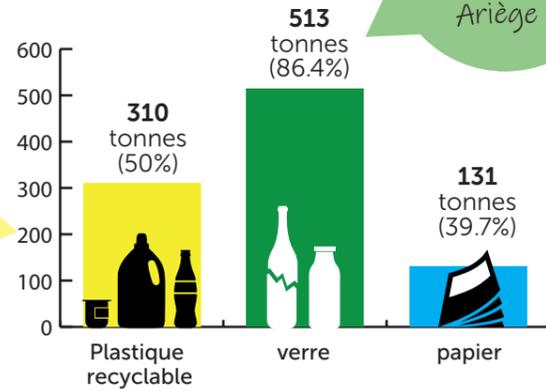
Note explicative

Le taux de captage en % des déchets recyclables est la part d'emballages mis au tri par rapport à l'ensemble des emballages jetés (erreurs de tri des ordures ménagères et tri sélectif). Il permet de se rendre compte de la qualité de tri des usagers.

Très bon taux de captage du verre en Haute Ariège !

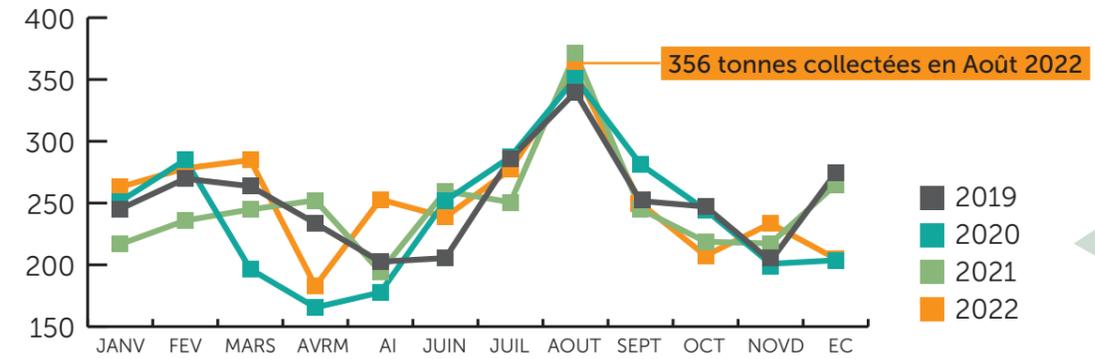
Le taux de captage du papier reste relativement faible.

La collecte sélective des emballages est en nette progression depuis 2019 avec la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2021.



Influence du tourisme sur la production de déchet

Évolution des tonnages mensuel des OMR collectés entre 2019 et 2022 (vallée d'Ax).



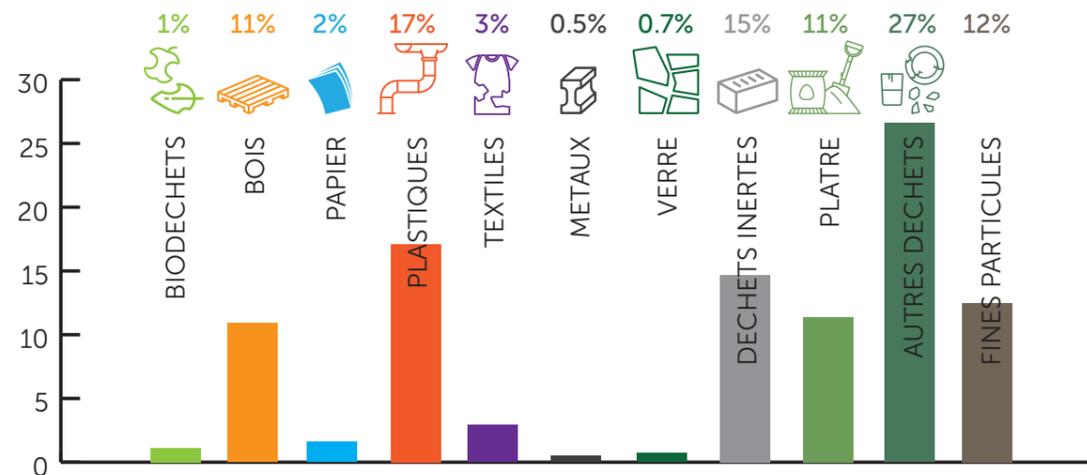
Des pics de production de déchet durant les vacances d'hiver et d'été.

Actions déjà mise en place sur le territoire

- Extension des consignes de tri depuis novembre 2021.
- 25 sites de compostage partagés installés sur le territoire depuis 2022.
- Vente de 1 374 composteurs individuels.
- Plusieurs actions de sensibilisation grand public pour changer les habitudes de consommation et inciter à la réduction des déchets (stand d'info, réunion publique, intervention dans les écoles, visites du site d'enfouissement de Berbiac,...)
- Création et distribution du jeu « Trier c'est stylé » dans l'ensemble des écoles et bibliothèques du territoire.
- Lancement d'un premier atelier « Défi 0 déchet » sur la thématique du textile.
- Participation à des événements (festivals ; marchés ; foires...) et mise en place de point de tri des déchets.
- Sensibilisation des touristes d'un camping au tri des déchets et au compostage (été 2023).

Composition des déchets amenée en déchèteries

Composition de la benne de tout-venant de la déchèterie de Unac



Cette benne recueille tous les déchets qui ne peuvent pas être valorisés dans les autres bennes de la déchèterie. Cependant il y a des erreurs de tri : on constate la présence de bois, de plastique, de plâtre ou de gravats alors que ces matériaux auraient pu être triés et valorisés dans des bennes spécifiques à la déchèterie. Il y a peu de biodéchet et de papier.

Le plan d'actions

Liste des objectifs et actions liées

Objectif 1

Réduire de 15% les DMA (par rapport à 2019)

→ 822 kg/hab./an de DMA en 2019.
Objectif 2030 : 698 kg/hab./an de DMA.

- Action 1 : Promouvoir le « zéro déchet ».
- Action 2 : Impulser une dynamique territoriale pour la réduction des déchets.
- Action 3 : Trier et valoriser localement les déchets verts dans les cimetières.



Objectif 2

Réduire de 30% les DNDNI admis à l'ISDND de Mantes (par rapport à 2019)

→ 3 870 tonnes envoyées au site ISDND de Mantes en 2019.
Objectif 2030 : 2 709 tonnes.

- Action 4 : Faciliter le geste de tri des ménages.



Objectif 3

Réduire de 60% les biodéchets dans les OM (par rapport à 2019)

→ 127 kg/hab./an de biodéchets dans les OM en 2019.
Objectif 2030 : 51 kg/hab./an.

- Action 5 : Déployer le compostage de proximité.
- Action 6 : Déployer la collecte des biodéchets pour les professionnels.
- Action 7 : Diminuer le gaspillage alimentaire.



Objectif 4

Réduire de 25% les déchets verts déposés en déchèteries (par rapport à 2019)

→ 86 kg/hab./an de déchets verts déposés en déchèteries en 2019.
Objectif 2030 : 65 kg/hab./an.

- Action 3 : Trier et valoriser localement les déchets verts dans les cimetières.
- Action 8 : Réduire les apports de déchets verts en déchèterie par le déploiement de gestion de proximité.



Objectif 5

Réduire de 10% les encombrants en déchèterie (par rapport à 2019)

→ 48 kg/hab./an d'encombrants en déchèterie en 2019.
Objectif 2030 : 43 kg/hab./an.

- Action 9 : Accompagner les initiatives pour créer des espaces de réemploi
- Action 10 : Moderniser les déchèteries du territoire de la CCHA



Objectif 6

Sensibiliser les touristes au tri et à la réduction des déchets

- Action 11 : Mener des campagnes de sensibilisation lors des saisons touristiques.
- Action 12 : Faciliter le geste de tri des touristes.



Objectif 7

Favoriser le tri et la réduction des déchets des professionnels

- Action 10 : Moderniser les déchèteries du territoire de la CCHA.
- Action 13 : Relayer les actions mises en place à plus grande échelle et sensibiliser les acteurs du territoire.
- Action 14 : Mettre en place une tarification spéciale pour les professionnels.



- Action 15 : Sensibiliser les acteurs du BTP à la réduction et au réemploi de leurs déchets.
- Action 16 : Impulser une dynamique de réduction et de recyclage des déchets issus des chantiers.

Objectif 8

Revaloriser les déchets du BTP



[ACTION 1] Promouvoir le « zéro déchet »

Objectif en lien

Objectif 1 Réduire de 15% les DMA (par rapport à 2019)

Enjeux/contexte

Le PNPD fixe un objectif de réduction de la production des DMA de 15% à l'horizon 2030. Le message à transmettre est « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ». Les actions menées en faveur de la prévention seront des leviers essentiels pour atteindre cet objectif.

Public ciblé

L'ensembles des ménages, les associations, les collectivités.

Déchets ciblés

L'ensemble des DMA.

Résultats attendus

20% des foyers du territoire de la CCHA sont sensibilisés au « zéro déchet » et 50 % des événements sont des éco-manifestations.

Indicateurs de suivi

Nombre de familles participant au défi « famille zéro déchet ». Nombre de Stop-pub distribués. Bilan du nombre d'animations organisées chaque année. Nombre de kits de textiles réutilisables distribués et nombre d'éco-manifestations.

Description de l'action

- Distribuer, dans le cadre d'une campagne de réduction du produit jetable, et en partenariat avec les mairies et les associations, des kits de textiles réutilisables (culotte menstruelle lavable, carré de tissus démaquillant, éponges, mouchoir en tissu...) pour faire découvrir les alternatives aux produits jetables.
- Proposer un défi « famille zéro déchet » sur des thématiques ciblées, pour les particuliers volontaires et accompagner les familles à réduire leur volume de déchets.
- Promouvoir l'utilisation de contenants réutilisables, les emballages consignés, l'achat de produit en vrac, la consommation d'eau du robinet plutôt qu'en bouteille plastique...
- Développer l'utilisation de contenants consignés sur le territoire :
 - Monter un partenariat avec d'autres acteurs du territoire (à l'échelle de la Haute-Ariège et de l'inter-EPCI) pour mettre en place un système de contenants consignés pour les commerces locaux.
 - Accompagner des porteurs de projets pour monter une entreprise de nettoyage et de redistribution des bacs consignés.
 - Mettre en place un défi « contenants consignés » chez les particuliers et les commerçants pour les accompagner à mettre en place une filière de contenants consignés.
- Organiser des ateliers « zéro déchet ».
- Promouvoir l'utilisation du Stop-pub sur les boîtes aux lettres.
- Accompagner les structures pour aider à la mise en place d'éco-manifestations :
 - Prêter de matériel et d'équipements pour faciliter le tri (Bacs de tri, composteurs et signalétiques liées).
 - Promouvoir le réutilisable (vaisselles réutilisables : éco-cup, assiettes et couverts lavables...).
 - Aider les associations et les collectivités organisatrices à se rapprocher des différents acteurs du territoire pouvant les aider dans la démarche de réduction des déchets (compostage par des agriculteurs...).
 - Communiquer sur les solutions existantes.

Calendrier de réalisation	2024				2025				2026				2027				2028				2029			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
distribuer des kits textiles réutilisables																								
animer des défis « famille 0 déchet »																								
promouvoir la réduction des emballages																								
relancer l'utilisation des contenants consignés																								
animer des ateliers 0 déchet																								
partager le stop-pub																								
promouvoir les éco-manifestations																								

[ACTION 2] Impulser une dynamique territoriale pour la réduction des déchets

Objectif en lien

Objectif 1 Réduire de 15% les DMA (par rapport à 2019)

Enjeux/contexte

Pour réduire la production de déchets, la CCHA et les collectivités doivent se montrer exemplaire pour accompagner les habitants à acquérir les bons gestes et augmenter la qualité de tri des déchets.

Public ciblé

Les habitants et les professionnels du territoire de la CCHA.

Déchets ciblés

L'ensemble des DMA.

Résultats attendus

Une large partie de la population de la Haute-Ariège est sensibilisée aux problématiques liées aux déchets. La CCHA et les communes sont exemplaires en terme de réduction des déchets.

Indicateurs de suivi

Nombre d'animations réalisées.

Description de l'action

- Mettre en place des actions de tri et de réduction des déchets dans les bâtiments de la CCHA (recyclage des cartouches d'encre, tri du papier, valorisation des biodéchets...)
- Accompagner les mairies à être éco-exemplaire en mettant en place des défis de réduction des déchets.
- Faire une veille juridique et informationnelle sur la thématique des déchets pour adapter nos services et informer les ménages et les entreprises des solutions existantes.
- Participer et promouvoir les événements importants en lien avec la thématique de la réduction des déchets.
- Créer un réseau de référents volontaires pour diffuser les informations auprès de la population et proposer des petits événements locaux en collaboration avec les référents.
- Créer une foire aux questions en ligne pour répondre aux questions des habitants.
- Sensibiliser les enfants aux tri des déchets :
 - Organiser des visites scolaires des différents lieux de gestion des déchets (centre de tri, centre d'enfouissement des déchets).
 - Mettre en place un challenge dans les ALAE pour recycler/donner/revaloriser les déchets (boîte à don, potager, ateliers création et réparation...).
 - Organiser des ateliers de sensibilisation dans les classes pour réduire les déchets, mieux trier, réduire le gaspillage alimentaire.



Calendrier de réalisation	2024				2025				2026				2027				2028				2029			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
montrer l'exemplarité de la CCHA																								
montrer l'exemplarité des mairies																								
réaliser une veille informationnelle																								
participer/promouvoir les éco-événements																								
créer et dynamiser un réseau de référents																								
alimenter une foire aux questions																								
montrer l'exemplarité des enfants																								

[ACTION 3] Trier et valoriser localement les déchets verts dans les cimetières

Objectif en lien

Objectif 1 Réduire de 15% les DMA (par rapport à 2019)

Objectif 4 Réduire de 25% les déchets verts déposés en déchèteries (par rapport à 2019)

Enjeux/contexte

Réduire les déchets verts dans les ordures ménagères. Produire un compost localement et utilisable par la commune. Mettre en place des actions d'exemplarités.

Public ciblé

Les usagers des cimetières et les agents communaux.

Déchets ciblés

L'ensemble des ordures ménagères.

Résultats attendus

Toutes les communes de la Haute-Ariège pourront trier et valoriser les déchets verts issus des cimetières. Les agents seront formés à l'utilisation des composteurs et pourront informer les visiteurs des bons gestes de tri.

Indicateurs de suivi

Nombre de plateforme mise en place et actives et nombre d'agents formés.

Description de l'action

- Mettre en place des solutions de compostage dans les cimetières (espace de récupération des végétaux ou composteur). Former les agents d'entretien.
- Mettre en place des panneaux explicatifs pour les usagers.



Calendrier réalisation	2024				2025				2026				2027				2028				2029			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
permettre une solution de compostage des végétaux																								
installer des panneaux explicatif																								

[ACTION 4] Faciliter le geste de tri des ménages

Objectif en lien

Objectif 2 Réduire de 30% les DNDNI admis à l'ISDND de Manses (par rapport à 2019).

Enjeux/contexte

En 2023, en Haute-Ariège, chaque habitant a produit en moyenne 290 kg/an d'ordures ménagères. Ces déchets sont éliminés au site d'enfouissement de Berbiac à Manses en Ariège. En 2025, une limite d'enfouissement de 244kg/hab./an sera imposée. Il faudra réduire notre production de déchets de 46kg/hab./an d'ici 2025.

Public ciblé

L'ensembles des ménages.

Déchets ciblés

L'ensemble des ordures ménagères.

Résultats attendus

La population est informée des consignes de tri et connaît les emplacements des PAV et autres lieux de tri des déchets sur le territoire (déchèteries, composteurs collectifs...).

Indicateurs de suivi

Diminution des quantités de DMA collectées.

Description de l'action

- Moderniser le service de collecte des déchets ménagers et assimilée.
 - Déployer des PAV (Point d'Apport Volontaire) dans tous les villages en permettant ainsi aux usagers d'avoir de nouvelles solutions de tri.
 - Harmoniser le financement du service de gestion des déchets (taxe TEOM).
 - Augmenter les volumes de stockage dans les PAV pour absorber les variations liées au tourisme.
 - Mettre à jour les consignes de tri et mener des campagnes de communication spécifique pour améliorer les gestes de tri.
- Densifier le nombre de borne textile.
- Créer une carte interactive et papier (par commune) de l'emplacement des PAV.
- Créer des kits déchet pour les nouveaux arrivant disponible dans les mairies (emplacement des PAV de la commune, récapitulatif des consignes de tri, numéro utile, informations sur les déchèteries...).
- Développer l'entre-aide et l'échange entres les particuliers pour aider les habitants les plus en difficultés.
- Mener des actions de communications : informations aux habitants, réunions publics, stands, courriers...



Calendrier réalisation	2024				2025				2026				2027				2028				2029			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
moderniser le service de collecte																								
densifier le nombre de borne textile																								
créer et distribuer une carte e situation des PAV																								
distribuer un « kit déchets » aux nouveaux arrivants																								
faciliter l'entre-aide entre les habitants																								
animer des actions de communications																								

[ACTION 5] Déployer le compostage de proximité

Objectif en lien

Objectif 3 Réduire de 60% les biodéchets dans les OM (par rapport à 2019).

Enjeux/contexte

A partir de janvier 2024, la loi AGEC de 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire rend obligatoire le tri des biodéchets pour tous (collectivités, entreprises et particuliers). En Haute-Ariège, la poubelle noire contient environ 30% de déchets alimentaires biodégradables. Cela correspond à 990t/an de biodéchets enfouis chaque année. L'enfouissement des biodéchets provoque des émanations de méthane, un gaz au pouvoir de réchauffement global de la planète 25 fois supérieur à celui du CO2.

Public ciblé

L'ensembles des ménages de la Haute-Ariège.

Déchets ciblés

Les biodéchets de cuisine et de table (préparation et reste de repas).

Résultats attendus

Tous les habitants de la CCHA ont une solution de compostage d'ici 2027. Les biodéchets contenus dans les OM (30% des déchets des OM) pourront être compostés localement.

Indicateurs de suivi

Nombre de composteur individuel vendu (à modérer avec le nombre de foyer déjà équipé). Nombre d'aires de compostage partagées actif. Évaluation des biodéchets détournées. Nombre de personne formée (réfèrent de site de compostage, ...). Nombre d'animations de sensibilisation organisées et évaluation du nombre de personnes sensibilisées.

Description de l'action

- Renforcer la vente de composteurs individuels et suivre la pratique de compostage des foyers (installation et visite à domicile).
- Poursuivre le déploiement des aires de compostage partagées au plus proche des habitations.
- Sensibiliser les usagers :
 - Organiser des événements festifs et de partages d'expérience : apéro-compost, inauguration des nouvelles aires de compostage, rencontres entres les référents de sites de compostages et les usagers.
 - Organiser des formations compostage pour les particuliers et les référents de site de compostages.



Calendrier réalisation de	2024				2025				2026				2027				2028				2029			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
réaliser un suivi de la pratique du compostage à domicile																								
déployer des aires de compostage partagées																								
sensibiliser les usagers																								

[ACTION 6] Déployer la collecte des biodéchets pour les professionnels

Objectif en lien

Objectif 3 Réduire de 60% les biodéchets dans les OM (par rapport à 2019).

Enjeux/contexte

A partir de janvier 2024, la loi AGEC de 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire rend obligatoire le tri des biodéchets pour tous (collectivités, entreprises et particuliers). Les professionnels qui produisent des biodéchets le font dans des quantités trop importantes pour qu'ils soient déposés dans les composteurs collectifs installé sur la commune. Il est nécessaire d'organiser un autre mode de gestion pour ces organismes.

Public ciblé

Les professionnels producteurs de biodéchets.

Déchets ciblés

Les biodéchets issues des professionnels.

Résultats attendus

Tous les professionnels du territoire ont une solution pour valoriser leurs biodéchets d'ici 2027.

Indicateurs de suivi

- Nombre de collectes effectuées auprès des professionnels.
- Quantité de biodéchets collectés.

Description de l'action

- Mettre en place un système de collecte des biodéchets des professionnels qui génèrent des quantités ne pouvant pas être absorbé par les dispositifs déjà en place.
- Trouver des filières locales de gestion des biodéchets des professionnels : mettre en place des partenariats avec les agriculteurs ou créer une plateforme de compostage agréé à la déchèterie.
- Pour les professionnels proches les uns des autres, organiser une collecte en mobilité douce permettant de mettre en place des actions de sensibilisation.
- Mettre en place un moyen de financement de la collecte des biodéchets par les professionnels.



Calendrier réalisation de	2024				2025				2026				2027				2028				2029			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
collecter les biodéchets des professionnels																								
créer des partenariats pour permettre le compostage																								
proposer une collecte en mobilité douce																								
proposer une tarification des pros pour la collecte des biodéchets																								

[ACTION 7] Diminuer le gaspillage alimentaire

Objectif en lien

Objectif 3 Réduire de 60% les biodéchets dans les OM (par rapport à 2019).

Enjeux/contexte

Le gaspillage alimentaire représente 8,3% des déchets contenus dans les OM. Des gestes simples permettent de lutter contre ce gaspillage et de réaliser des économies.

Public ciblé

L'ensemble des ménages et des établissements publics de restauration collective.

Déchets ciblés

Tous les produits destinés à la consommation humaine.

Résultats attendus

Tous les habitants de la CCHA ont une solution de compostage d'ici 2027. Les biodéchets contenus dans les OM (30% des déchets des OM) pourront être compostés localement.

Indicateurs de suivi

Nombre de composteur individuel vendu (à modérer avec le nombre de foyer déjà équipé). Nombre d'aires de compostage partagées actives. Évaluation des biodéchets détournés. Nombre de personnes formées (référent de site de compostage, ...). Nombre d'animations de sensibilisation organisées et évaluation du nombre de personnes sensibilisées.

Description de l'action

● Mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective (école, EPHAD...) :

- Réaliser des diagnostics et des évaluations du volume de déchets gaspillés.
- Rédiger des comptes rendus et des propositions d'actions ciblées (cantine, achat des denrées, organisation du service à table...).
- Mettre en place des composteurs partagés au sein des établissements.
- Planifier des animations dans les classes et sur le temps des repas.
- Impliquer les animateurs et instituteurs dans un projet global éducatif.
- Organiser des formations avec les utilisateurs et les référents des composteurs.
- Mettre en place un dispositif permettant de mettre à disposition des familles les repas supplémentaires non utilisés issus de la restauration collective.

● Mettre en place des animations grand public et rencontre sur le thème du gaspillage alimentaire : disco-soupe, stand sur les marchés...

● Créer des supports de communications : Gobelet mesureur, carnet de recette anti-gaspi...

● Mettre en place un défi « famille zéro déchet » chez les particuliers volontaires pour accompagner les familles à réduire leur quantité de gaspillage alimentaire.



Calendrier de réalisation

	2024				2025				2026				2027				2028				2029			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
lutter contre gaspillage alimentaire dans la restauration collective																								
proposer des animations grand public																								
créer des supports de communications																								

[ACTION 8] Réduire les apports de déchets verts en déchèterie par le déploiement de gestion de proximité

Objectif en lien

Objectif 4 Réduire de 25% les déchets verts déposés en déchèteries (par rapport à 2019).

Enjeux/contexte

Environ 900 tonnes de déchets verts sont déposées en déchèterie par an. Faire reconsidérer les déchets verts comme une ressource permet de mieux les valoriser. Ainsi, il est intéressant de proposer un service de proximité aux habitants pour valoriser leurs déchets de jardin en les broyant et en les laissant à disposition des habitants.

Public ciblé

Les mairies et l'ensemble des ménages. Plus particulièrement les foyers possédant un jardin situés dans les communes participant à l'opération « kiosque à broyat ».

Déchets ciblés

Déchets verts issus des jardins des particuliers et des communes.

Résultats attendus

Signature d'une convention par commune et diminution des volumes de déchets verts déposés en déchèterie.

Indicateurs de suivi

Nombre de conventions signées avec les mairies. Nombre d'interventions effectuées avec l'opération « kiosque à broyat ». Diminution des volumes de déchets verts amenés en déchèterie. Nombre d'ateliers et de formations organisés et nombre de personnes sensibilisées. Nombre de jardins partagés créés.

Description de l'action

● Arrêter la collecte des déchets verts (12 communes concernées).

● Mettre en place une opération « kiosque à broyat » :

- Signer des conventions entre la CCHA et les mairies des communes participantes.
- Valider un planning de 2 opération/an/commune.
- Mettre en place des « kiosques » de récupération des végétaux des particuliers et mettre en place une communication spécifique.
- Mener des opérations de broyage effectuées par les agents de la CCHA (formation de deux agents) avec un broyeur semi-professionnel.
- Mettre à disposition du broyat pour les habitants de la commune.

● Mettre en place des actions de sensibilisation pour la gestion raisonnée du jardin (paillage, mulching, tonte différenciée...).

● Interdire de déposer de la tonte d'herbe et des feuilles mortes en déchèterie.

● Créer un jardin pédagogique ouvert au public avec des animations et des formations au jardin raisonné.

● Inciter les mairies et accompagner les particuliers à créer des jardins partagés.

● Proposer une aide financière aux communes pour l'achat d'un broyeur.



Calendrier de réalisation

	2024				2025				2026				2027				2028				2029			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
arrêter de la collecte des déchets verts																								
mettre en place les opérations de « kiosques à broyat »																								
sensibiliser à la gestion raisonnée du jardin																								
interdire les dépôts de tonte et de feuilles																								
créer un jardin pédagogique																								
accompagner la création de jardins partagés																								
aider les communes à l'achat de broyeur																								

[ACTION 9] Accompagner les initiatives pour créer des espaces de réemploi

Objectif en lien

Objectif 5 Réduire de 10% les encombrants en déchèterie (par rapport à 2019).

Enjeux/contexte

15 kg/hab./an de vêtement jeté dans les poubelles ménagères pourraient être réutilisés. Environ 571 tonnes d'encombrant sont déposées en déchèterie tous les ans, une grande partie de ses encombrants pourraient être réutilisés.

Public ciblé

Habitants, entreprises, associations, communes...

Déchets ciblés

Les déchets textiles (le linge, les chaussures...) et les encombrants (meubles, lave-linge, radio...).

Résultats attendus

en 2029, ¼ des communes de la CCHA et les trois déchèteries possèdent un local de « gratuiterie ».

Indicateurs de suivi

Nombre de lieux de réemploi ouverts et actifs.

Quantité de déchets détournés par la filière de réemploi.

Description de l'action

- Créer une ressourcerie intercommunale qui s'intègre dans un projet social, économique, circulaire et de réemploi.
- Aider à la création d'espaces dits de « gratuiterie » dans les communes et les déchèteries en partenariat avec les associations (SEL d'Ax...) et les mairies. Ces lieux permettront de déposer et de récupérer gratuitement tous types d'objet en bon état.
- Animer des ateliers de réparation et de customisation d'objets en partenariat avec les associations du territoire.
- Dans le cadre des défis « famille zéro déchet », organiser des ateliers 4R (Récupérer, Réparer, Recycler, Réutiliser).
- Lancer une campagne de sensibilisation pour promouvoir le réemploi et la réparation des objets du quotidien pour éviter leur mise en décharge. Créer un document de sensibilisation et d'information sur le réemploi en Ariège (notamment le contacte d'associations de récupération : Ressourcerie de Foix, Emmaüs...).
- Communiquer pour favoriser le don aux associations et la vente directe aux particuliers des encombrants.
- Informer sur le Label QualiRépar et l'Indice de réparabilité, guide du fonctionnement des déchèteries...



Calendrier de réalisation	2024				2025				2026				2027				2028				2029			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
promouvoir le développement de ressourceries communales																								
créer des espaces de « gratuiterie »																								
animer des ateliers de réparation et de customisation d'objet																								
organiser des ateliers 4R																								
inciter au réemploi et la réparation à l'aide de campagne de communication																								
favoriser le don et/ou la vente des encombrants																								
informer sur le Label QualiRépar																								

[ACTION 10] Moderniser les déchèteries du territoire de la CCHA

Objectif en lien

Objectif 5 Réduire de 10% les encombrants en déchèterie (par rapport à 2019).

Objectif 6 Favoriser le tri et la réduction des déchets des professionnels.

Enjeux/contexte

Les déchèteries sont un complément indispensable aux autres systèmes de collecte des déchets. Elles permettent de recevoir les déchets occasionnels et ménagers des particuliers et des professionnels. Elles permettent également de préserver notre environnement en limitant les dépôts sauvages et en luttant contre le gaspillage. Les déchets collectés en déchèteries sont valorisés dans des filières de recyclage spécifiques.

Public ciblé

Les usagers des déchèteries du territoire.

Déchets ciblés

L'ensemble des déchets entrants en déchèteries.

Résultats attendus

Meilleure fonctionnalité des déchèteries. Diminution de la quantité d'encombrant non-valorisé grâce à la part détournée par le réemploi. Meilleure valorisation des déchets du BTP. Meilleure gestion des coûts de traitement.

Indicateurs de suivi

Quantité d'encombrant et des déchets du BTP revalorisés.

Description de l'action

- Rénover et mettre aux normes les déchèteries d'Unac et de Carcanières.
- Créer une zone de réemploi sous le contrôle des agents de la déchèterie. Les usagers sont autorisés à déposer et à récupérer des objets, des meubles... dans la zone de réemploi prévue à cet usage.
- Monter un partenariat avec des filières de récupération et de recyclage des matériaux du BTP.
- Créer un guide des déchèteries à destination des usagers.



Calendrier de réalisation	2024				2025				2026				2027				2028				2029			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
rénover/mettre aux normes les déchèteries																								
créer une zone de réemploi dans les déchèteries																								
créer un partenariat avec les filiales du réemploi dans le BTP																								
partager un guide des déchèteries pour les particuliers																								

[ACTION 11] Mener des campagnes de sensibilisation lors des saisons touristiques

Objectif en lien

Objectif 6 Sensibiliser les touristes au tri et à la réduction des déchets.

Enjeux/contexte

La production de déchets ménagers est augmentée de 20% lors des périodes touristiques. Il est important de sensibiliser les touristes sur le fonctionnement de la collecte des déchets sur le territoire de la CCHA.

Public ciblé

Les touristes.

Déchets ciblés

l'ensembles des déchets générés par les touristes.

Résultats attendus

Les touristes connaissent les bons gestes à adopter pour trier leurs déchets et ne génèrent plus de déchets en montagne.

Indicateurs de suivi

Comparer la fréquentation touristique avec la production de déchets.

Description de l'action

- Systématiser et renforcer la mise en place de campagnes de sensibilisation lors des périodes touristiques (journée d'accueil dans les hébergements et sur les sites touristiques).
- Mener des animations dans les lieux très touristiques (festivals, campings, hébergements collectifs, randonnées thématiques...).
- Proposer aux acteurs du tourisme (office de tourisme, hébergeurs...) des outils de communications pour sensibiliser les touristes (bon gestes, préservation de l'environnement...).



[ACTION 12] Faciliter le geste de tri des touristes

Objectif en lien

Objectif 6 Favoriser le tri et la réduction des déchets des professionnels.

Enjeux/contexte

La production de déchets ménagers est augmentée de 20% lors des périodes touristiques. Les touristes ne connaissent pas toujours les emplacements et les moyens pour bien trier leurs déchets.

Public ciblé

Les touristes

Déchets ciblés

l'ensembles des déchets générés par les touristes.

Résultats attendus

Tous les touristes ont des solutions pour mieux trier leurs déchets pendant leur séjour en Haute-Ariège.

Indicateurs de suivi

Comparer la fréquentation touristique avec la production de déchets.

Description de l'action

- Inciter les hébergeurs à installer dans leurs hébergements, des kits « Je trie mes déchets même en vacances » contenant :
 - Des poubelles de tri (déchets ménagers, recyclables, verres et compost) et les sacs adaptés pour des séjours courts (une à deux semaines).
 - Une carte de géolocalisation des aires de compostage partagées et des points d'apport volontaire des déchets pour les résidents des hébergements touristiques (Airbnb, hôtels...).
 - Un guide des bonnes pratiques et des numéros utiles.
- Inciter les professionnels des campings à installer des composteurs in situ.
- Mettre en place des composteurs dans les hébergements gérés par les communes et former un référent de site.



Calendrier de réalisation	2024				2025				2026				2027				2028				2029			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
lancer une campagne de com pour sensibiliser les touristes																								
proposer des animations dans les lieux très touristiques																								
créer des outils de communication pour les acteurs du tourisme																								

Calendrier de réalisation	2024				2025				2026				2027				2028				2029			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
partager le kit « Je trie mes déchets même en vacances »																								
déployer des composteurs dans les camping																								
déployer des composteurs dans les logements communaux																								

[ACTION 13] Relayer les actions mises en place à plus grande échelle et sensibiliser les acteurs du territoire

Objectif en lien

Objectif 7 Favoriser le tri et la réduction des déchets des professionnels.

Enjeux/contexte

Les professionnels produisent des déchets, assimilés à ceux des ménages, et collectés par la CCHA. Ils sont eux aussi, concernés par la nécessité de réduire leur production de déchets. Il est nécessaire d'accompagner les professionnels pour les inciter à réduire et à trier leurs déchets.

Public ciblé

L'ensemble des entreprises présentes sur le territoire de la CCHA.

Déchets ciblés

Tous les déchets produits par les entreprises.

Résultats attendus

Les entreprises du territoire de la CCHA sont sensibilisées aux problématiques de gestion des déchets, connaissent les bons gestes à mettre en œuvre et les solutions pour limiter leurs productions de déchets et les appliquent.

Indicateurs de suivi

Nombre d'entreprises adhérentes au réseau « répar'Acteurs », aux labels et à l'application « Too good to go ». Nombre d'événements de sensibilisation réalisés.

Description de l'action

- Développer sur notre territoire le réseau « répar'Acteurs » soutenue par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Occitanie et l'ADEME. Il s'agit d'un annuaire d'artisans mis en place par la CMA d'Occitanie qui favorise la réparation des objets et renforce la démarche commerciale de ces artisans.
- Promouvoir les labels existant comme le label éco-défi mis en place par le PNR des Pyrénées-Ariégeoises et le label « entreprises zéro déchet » de la Chambre de métiers et de l'artisanat d'Ariège.
- Promouvoir les applications de réduction des déchets comme l'application « Too good to go ».
- Proposer la mise en place par les professionnels d'un bac spécial pour mettre à disposition du public ces déchets. Cela permet de diminuer les déchets jetés du professionnel tout en permettant aux particuliers de récupérer des matériaux pour les réutiliser.
- Mener des actions de sensibilisation auprès des entreprises du territoire pour les inciter à réduire leur quantité de déchet de bureau (réutilisation du papier, utiliser des éco-cup, ne plus avoir de touillette jetable...) et à mieux les trier.
- Créer un guide des déchèteries pour les professionnels.



[ACTION 14] Mettre en place une tarification spéciale pour les professionnels

Objectif en lien

Objectif 7 Favoriser le tri et la réduction des déchets des professionnels.

Enjeux/contexte

Les professionnels « gros producteurs » de déchets ménagers ont l'obligation de gérer les déchets produits par l'entreprise. La CCHA souhaite inciter ces producteurs à réduire leur production de déchets et à trier d'avantage les déchets recyclables.

Public ciblé

L'ensemble des entreprises présentes sur le territoire de la CCHA.

Déchets ciblés

Tous les déchets produits par les entreprises.

Résultats attendus

Les entreprises sont incitées à réduire et à mieux trier leurs déchets. Elles peuvent réduire leur facture en diminuant la production de déchets non recyclables. Financement du service par les professionnels.

Indicateurs de suivi

Nombre de containers mis à disposition des entreprises par la CCHA.

Description de l'action

- Mettre en place une tarification spéciale pour les entreprises.
 - Après une évaluation du volume de déchets produit par l'entreprise, la CCHA propose la location de containers de tri des déchets.
 - Les entreprises seront facturées selon le volume de déchets non-recyclables produits, par la location de bacs des déchets non-recyclables, en plus de la TEOM.
 - Les bacs spécifiques pour le tri des déchets recyclables (papier, carton, emballages...) seront mis à disposition gratuitement.



Calendrier de réalisation	2024				2025				2026				2027				2028				2029			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
développer le réseau "répar'Acteurs"																								
promouvoir les labels																								
promouvoir les applications de réduction des déchets																								
donner les matériaux restant des professionnels aux particuliers																								
sensibiliser les entreprises																								
partager le guide des déchèteries pour les professionnels																								

Calendrier de réalisation	2024				2025				2026				2027				2028				2029			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
mettre en place une tarification spéciale pour les entreprises																								

Actions	2024				2025				2026				2027				2028				2029			
	janv-mars	avril-juin	juil-sept	oct-déc	janv-mars	avril-juin	juil-sept	oct-déc	janv-mars	avril-juin	juil-sept	oct-déc	janv-mars	avril-juin	juil-sept	oct-déc	janv-mars	avril-juin	juil-sept	oct-déc	janv-mars	avril-juin	juil-sept	oct-déc
OBJECTIF 5																								
Accompagner les initiatives pour créer des espaces de réemploi																								
promouvoir le développement de ressourceries communales																								
créer des espaces de « gratuiterie »																								
animer des ateliers de réparation et de customisation d'objet																								
organiser des ateliers 4R																								
inciter au réemploi et la réparation à l'aide de campagne de com																								
favoriser le don et/ou la vente des encombrants																								
informer sur le Label QualiRépar																								
Moderniser les déchèteries du territoire de la CCHA																								
rénover/mettre aux normes les déchèteries																								
créer une zone de réemploi dans les déchèteries																								
créer un partenariat avec les filiales du réemploi dans le BTP																								
partager un guide des déchèteries pour les particuliers																								
OBJECTIF 6																								
Mener des campagnes de sensibilisation lors des saisons touristiques																								
lancer une campagne de com pour sensibiliser les touristes																								
proposer des animations dans les lieux très touristiques																								
créer des outils de communication pour les acteurs du tourisme																								
Faciliter le geste de tri des touristes																								
partager le kit « Je trie mes déchets même en vacances »																								
déployer des composteurs dans les camping																								
déployer des composteurs dans les logements communaux																								
OBJECTIF 7																								
Relayer les actions mises en place à plus grande échelle et sensibiliser les acteurs du territoire																								
développer le réseau "réparActeurs"																								
promouvoir les labels																								
promouvoir les applications de réduction des déchets																								
donner les matériaux restant des professionnels aux particuliers																								
sensibiliser les entreprises																								
partager le guide des déchèteries pour les professionnels																								
Mettre en place une tarification spéciale pour les professionnels																								
mettre en place une tarification spéciale pour les entreprises																								
Sensibiliser les acteurs du BTP à la réduction et au réemploi de leurs déchets																								
sensibiliser sur les filiales du réemploi																								
sensibiliser sur la législation																								
sensibiliser sur le tri 7 flux																								
sensibiliser sur l'ordre de priorité de gestion des déchets																								
communiquer sur la filiale REP																								
promouvoir et aider à l'obtention de labels																								
accompagner la formation pour le réemploi des matériaux																								
OBJECTIF 8																								
Revaloriser les déchets du BTP																								
Impulser une dynamique de réduction et de recyclage des déchets issus des chantiers																								
retravailler la facturation des flux entrant en déchèterie																								
montrer l'exemplarité des chantiers CCHA																								
labéliser les déchèteries avec des filiales REP																								
rendre le diagnostic PEMB obligatoire pour les chantiers CCHA																								
développer une filiale d'économie circulaire																								
créer une matériauthèque pour le BTP																								

Bilan

